

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 27 novembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle du conseil de Grignon, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

15 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de 18h22)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Christophe	METGE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

Délégués suppléants présents :

7 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 18h36)
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

CCCS	André	DAZY	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-72-DE



Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres (pour la délibération N°65.2024) puis 21 membres (à partir de la délibération N°66.2024) et 22 membres (à partir de la délibération N°68.2024)
TOTAL des voix	22 voix : délibération N°65.2024 23 voix : délibération N°66.2024 et N°67.2024 24 voix à partir de la délibération N°68.2024 23 voix : délibération N°77.2024 (abstention de M. André VAIRETTO)

Étaient excusés : Eric BARBIER, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Michel DURET, Philippe GUIRAND, Yannick LOGEROT.

François RIEU ouvre la séance à 18h05.

Nicolas ROCHE est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

S.I.S.A.R.C

Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie

Conseil Syndical du 27 novembre 2024 Délibération n° 72.2024

Objet : RESSOURCES HUMAINES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de son 12ème programme d'intervention qui débutera en janvier 2025, l'Agence de l'Eau poursuivra son accompagnement financier auprès des collectivités territoriales afin de soutenir le travail d'animation qui permet :

- d'élaborer ou mettre en œuvre un projet de restauration ou de préservation des milieux aquatiques et humides ;
- de faire émerger ou animer la gouvernance locale (instance de concertation multi acteurs à l'échelle bassin versant de type CLE ou comité de rivière associant les usagers, les collectivités, les services de l'Etat et les associations de protection de la nature).

Le SISARC s'investit notamment dans des projets de restauration ou de préservation des milieux aquatiques. Cela a notamment été reconnu, au stade de la Labellisation EPAGE du SISARC. Le comité d'agrément a recommandé au SISARC de :

- poursuivre son investissement en faveur des actions de gestion des milieux aquatiques prévues dans le cadre du PAPI et du plan expérimental de pérennisation du lit de l'Isère en Combe de Savoie intégrant l'impact du changement climatique sur l'hydrologie ;
- prévoir et prioriser les actions nécessaires à la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE et du PGRI à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, notamment les actions concrètes à mettre en œuvre en matière de restauration de la morphologie, de la continuité, des zones humides et de gestion de la ressource en eau ;
- renforcer la concertation multi-acteurs à l'échelle du bassin versant sur l'ensemble des enjeux du grand cycle de l'eau en faisant évoluer l'instance de pilotage du PAPI en une instance réunissant régulièrement toutes les parties prenantes, en cohérence avec la disposition 4-01 du SDAGE 2022-2027 ;

Dans ce cadre il apparait légitime que le SISARC dépose une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, afin de bénéficier de son accompagnement financier pour le travail d'animation qu'il conduit.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour bénéficier de son accompagnement financier pour les missions conduites par le SISARC en faveur des milieux aquatiques ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette subvention et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossier.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-72-DE

Berger
Levrault

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Président,
François RIEU.

Le secrétaire de séance,
Nicolas ROCHE.

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie